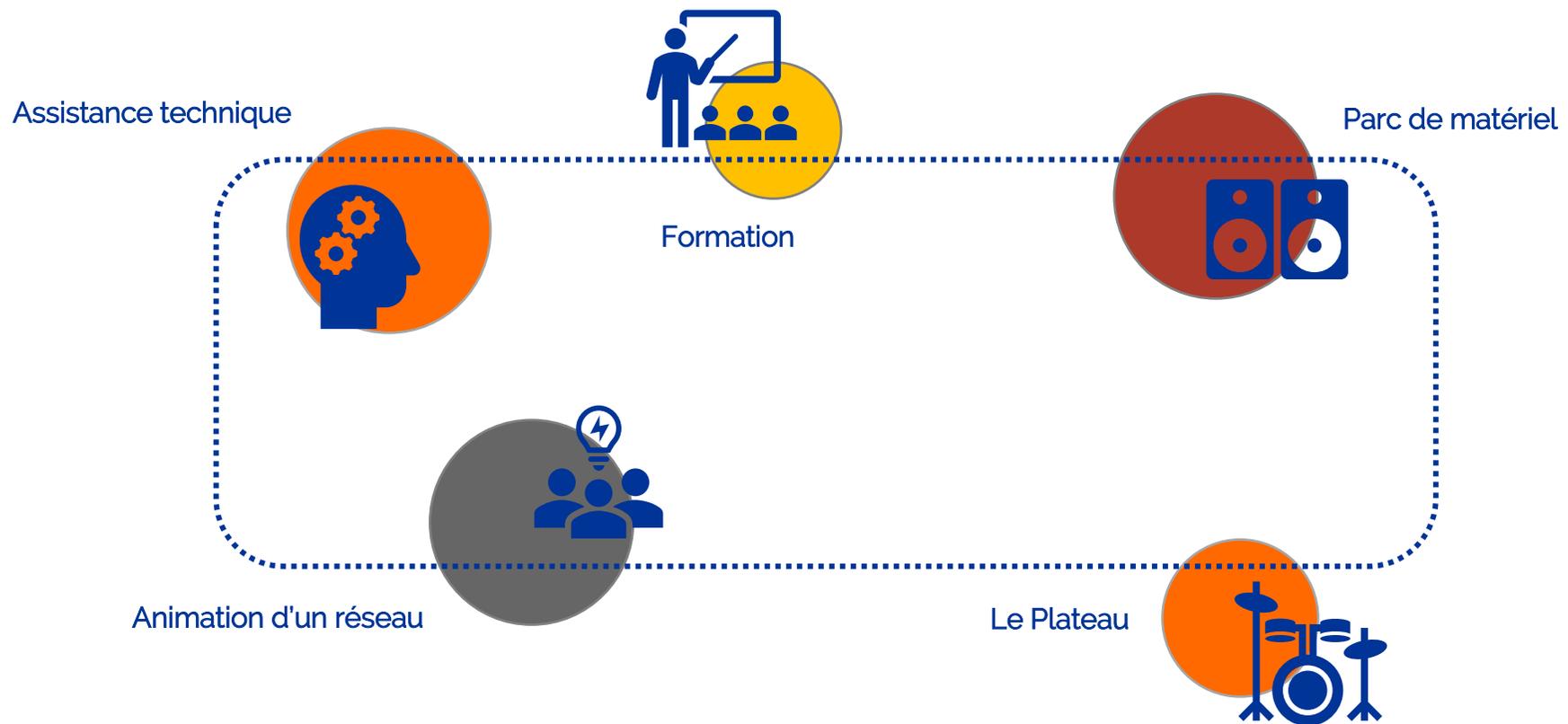


APMAC

Version du 26/09/2023

Projet associatif pour la période 2022-2026



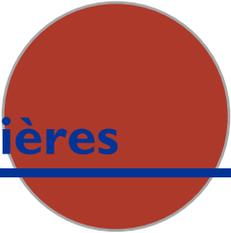


Table des matières

1. L'APMAC AUJOURD'HUI.....	3
A. CHAMPS D'INTERVENTION ET PARTENARIATS.....	3
B. MISSIONS.....	3
C. COMPETENCES.....	6
D. VALEURS - IDENTITE.....	6
2. OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF.....	7
3. AXES STRATEGIQUES.....	8
A. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	8
B. PLACE ET ROLE DES ADHERENTS.....	10
C. GOUVERNANCE PARTAGEE ET PERENNE.....	11
D. LIEUX DEDIES A NOS ACTIVITES.....	12
E. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	13
4. CONCLUSION.....	14

1. L'APMAC AUJOURD'HUI

a. Champs d'intervention et partenariats

Née de la volonté du Conseil Général de la Charente-Maritime de créer un parc de matériel départemental propre à faciliter la diffusion culturelle sur son territoire, l'association APMAC a vu le jour il y a plus de 40 ans.

Basé depuis toujours à Saintes, son siège social est hébergé par la Ville, au sein des bâtiments des anciens abattoirs municipaux.

L'élargissement de ses compétences est dû à la demande de la Région Poitou-Charentes de créer un inventaire des lieux scéniques et de conseiller les maîtres d'ouvrage pour l'aménagement de leurs salles.

Plus récemment, c'est la volonté du Conseil d'Administration de mettre en valeur l'expertise de ses techniciens qui a créé et fait se développer APMAC FORMATION, une structure de formation à destination de ses adhérents mais aussi d'un public professionnel. Outil indispensable aux apprentissages des techniques du spectacle vivant, la création d'un espace reproduisant les conditions techniques d'une scène (le Plateau) offre un cadre idéal pour toutes les formations, en complément du parc de matériel.

Enfin, la création de l'agence de Limoges, à la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine, et l'extension des missions du service Lieux scéniques aux douze départements qui la composent ont ouvert les portes, vers d'autres territoires, d'une possible déclinaison des compétences de l'association autorisée par la reconnaissance de notre travail.

Ainsi, au cours des quarante années écoulées, en partenariat avec la Ville de Saintes, le Département de Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine, ses soutiens historiques, les missions de l'APMAC se sont diversifiées et lui ont permis de développer de multiples partenariats.

Elle a désormais acquis une expertise dans le domaine technique reposant sur une équipe chevronnée.

b. Missions

L'APMAC est une plateforme professionnelle qui accompagne ses adhérents tout au long de l'élaboration de leurs projets culturels. Elle organise, de sa propre initiative ou à la demande de ses partenaires, des actions d'assistance technique au spectacle vivant avec le soutien financier des collectivités. Des conventions d'objectifs encadrent ses différentes missions et lui permettent de pratiquer des tarifs modérés au bénéfice de ses adhérents.

Assistance technique

CONSEIL EN AMENAGEMENT

Il s'applique aux projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement de lieux destinés à l'accueil de spectacles vivants. Il vise à sensibiliser la maîtrise d'ouvrages aux spécificités techniques du spectacle vivant et à permettre d'optimiser l'utilisation des fonds publics.



CONSEIL TECHNIQUE

Pour faciliter l'organisation de leurs projets culturels et leur mise en œuvre technique, une équipe formée aux différentes disciplines (son, lumière, structure, électricité, vidéo) accueille les adhérents et les aide à évaluer leurs besoins : encadrement et soutien à tous les stades, du simple conseil jusqu'à la prestation de régie.

INVENTAIRE DES LIEUX SCENIQUES

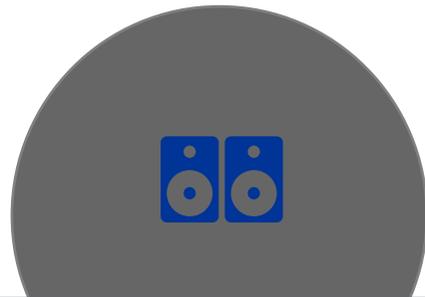
La fiche signalétique de chaque lieu, présentant ses principales caractéristiques administratives et techniques, permet d'en obtenir rapidement l'idée la plus précise possible, sans préjuger de sa taille ni de ses équipements.

Formation des professionnels (via l'entité APMAC Formation)

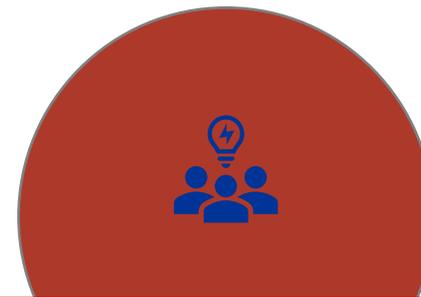


Formation des bénévoles

Gestion de lieux de pratique professionnelle ou amateur (le Plateau à Saintes)



Mise à disposition d'un parc de matériel scénique réparti sur deux sites : Limoges et Saintes



Animation du réseau des responsables techniques de Nouvelle Aquitaine

c. Compétences

Le cœur de son activité est le domaine des techniques du spectacle vivant dans son champ large. Cette compétence spécifique complète le maillage territorial des structures d'accompagnement telles que les agences culturelles départementales et régionales.

L'APMAC est au service des politiques culturelles que mettent en place les collectivités territoriales de la Nouvelle-Aquitaine. Elle peut intervenir à chaque échelon du découpage administratif (communal et intercommunal, départemental, régional et national). Des conventions d'objectifs ou de partenariat peuvent être contractualisées avec chacune de ces collectivités.

d. Valeurs - Identité

Depuis sa création, notre association l'APMAC accompagne, de façon durable et responsable, les artistes, les techniciens, les collectivités et les acteurs culturels de son territoire.

Sa gouvernance est autonome et désintéressée ; elle ne perçoit ni rémunération, ni avantage.

Ses adhérents s'adressent à l'APMAC, comme à un service public, avec confiance mais exigence. L'intérêt de chaque adhérent passe avant l'intérêt commercial, même si la pérennisation de la structure reste une préoccupation toujours présente.

Notre association engage sa responsabilité sociétale dans ses projets, en veillant à respecter son impact sur l'environnement et le développement culturel, afin de favoriser l'emploi.

Soucieuse de pouvoir répondre avec professionnalisme aux sollicitations et aux exigences de ses adhérents, elle connaît, respecte et relaie les réglementations spécifiques à ses activités.

Une attention particulière est portée au dialogue social et l'équipe salariée est associée systématiquement à sa gouvernance.

L'écoute, le partage et la transmission de notre expertise constituent les fondements de notre association.

2. OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

Le Projet Associatif est rédigé pour l'association par le Conseil d'Administration pour le soumettre ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale. Son écriture partagée permet de fédérer l'ensemble du Conseil d'Administration qui, à partir du bilan des années précédentes, fixe pour l'avenir, les grandes orientations et les axes de développement de l'association. Ce document pourra cependant être modifié avant son terme, en concertation avec ses partenaires, afin de mieux s'adapter aux besoins et à l'évolution de l'APMAC et de son champ d'action.

Il constitue pour les adhérents et les partenaires un point de référence qui facilite l'évaluation des actions menées. Il permet d'affirmer nos compétences et d'asseoir notre notoriété.

Il doit enfin consolider la confiance des adhérents et renforcer les liens avec et entre eux pour constituer un réseau associatif sur toute la Nouvelle-Aquitaine.

3. AXES STRATEGIQUES

a. Développement territorial

LIEUX SCENIQUES



Le service Lieux scéniques se déploie, depuis 2018, sur l'ensemble du territoire régional, passant ainsi de quatre à douze départements, avec des moyens humains et financiers constants. Il s'ensuit une limite de capacité d'action. Il a déjà répertorié environ 750 salles majoritairement situées en Poitou-Charentes.

Pour étoffer l'inventaire des lieux scéniques et compenser nos moyens limités, il convient de s'appuyer sur les connaissances et les compétences d'un réseau de contributeurs dans chaque département.



FORMATION



La formation poursuit son développement avec une reconnaissance et une visibilité en nette amélioration dues notamment à l'existence des deux agences de l'APMAC.

La formation doit poursuivre son développement en s'adossant sur le Plateau à Saintes mais aussi en décentralisant des sessions, en collaborant avec d'autres structures et en valorisant les compétences locales.



PARCS DE MATERIEL



La location de matériel est répartie depuis 2018 sur les deux sites de Limoges et Saintes. Elle reste néanmoins limitée à une zone de proximité évaluée à environ cinquante kilomètres autour de chacun des deux entrepôts de matériels.

L'activité de location de matériel peut être renforcée en étudiant l'opportunité de création de nouvelles agences et/ou antennes et en coopérant avec des organismes existants.



La **création ou le développement de réseaux professionnels** autour des compétences acquises et à venir doit permettre d'asseoir notre notoriété et de jouer pleinement notre rôle de pôle ressource sur toute la Région.

Notre stratégie de développement doit se faire avec l'implication de nos partenaires institutionnels que sont les collectivités publiques, dans une vision commune et en réponse aux besoins du territoire. Leur accompagnement nécessite de nous assurer de l'équilibre économique de chacune de nos activités et de toute nouvelle implantation ou création.



b. Place et rôle des adhérents



Les adhérents sont au cœur de nos préoccupations et de notre attention. Cependant, il est difficile de les mobiliser pour les inciter à collaborer à la vie associative. C'est principalement la possibilité de bénéficier de nos services qui motive leur adhésion à notre association. Malgré l'investissement du Conseil d'Administration, il est déploré une faible participation des adhérents aux Assemblées Générales.

Cette mutation des comportements nous semble préjudiciable au maintien de l'état d'esprit initial qui a fait que, depuis toujours, l'APMAC continue à promouvoir une assistance complète de qualité plutôt qu'un service basique de location de matériel.



Si la priorité reste la qualité de service, il est primordial que les adhérents aient le sentiment d'appartenir à une même communauté pour la défense et la promotion de la culture. De nombreux partenaires se connaissent déjà et partagent leurs expériences et leurs savoirs. C'est grâce à eux et en mettant tout en œuvre pour élargir leur groupe qu'il nous faut recréer cet esprit fédérateur qui nous anime depuis la création. Une convivialité voulue et affichée ainsi que des occasions créées pour se rencontrer en dehors des réunions statutaires feront la promotion de l'état d'esprit recherché. Par ce biais, les adhérents pourront s'intéresser à l'APMAC, faire entendre leur avis, voire s'investir dans le fonctionnement de la structure.

La vitalité associative est un gage de réussite pour le développement de l'APMAC.

c. Gouvernance partagée et pérenne



L'APMAC est gouvernée par un Conseil d'Administration, composé de membres élus par l'Assemblée Générale, des représentants du personnel et des collectivités partenaires.

Ce Conseil d'Administration est appelé à débattre et à voter toutes les décisions, en se conformant strictement aux statuts et aux règlements intérieurs qui régissent l'APMAC ; son travail est sanctionné annuellement par le vote de confiance des adhérents, lors de l'Assemblée Générale.

Il désigne, parmi ses membres, un Bureau qui prépare les délibérations.

La gestion courante et exécutive est assurée par le binôme présidence et direction.

Le statut associatif correspond à l'activité de l'APMAC et doit être pérennisé. Mais la gouvernance repose sur le fort investissement de trop peu de personnes et les bénévoles risquent de se désengager devant l'ampleur des tâches.

D'où notre volonté de stimuler d'autres formes d'implication, afin de faire participer les adhérents autrement, au travers d'une gouvernance plus horizontale et davantage partagée. Ils doivent pouvoir s'exprimer et participer à la vie de l'APMAC même en dehors des réunions statutaires.



d. Lieux dédiés à nos activités



En plus des bureaux et des ateliers/magasins des deux agences, nous nous sommes dotés à Saintes du Plateau, un espace de formation pouvant accueillir également des équipes artistiques en répétition.

Ces espaces se sont adaptés aux besoins des territoires les accueillant (Limoges et Saintes).



Un dialogue permanent entre la gouvernance, l'équipe et les adhérents doit permettre d'envisager les aménagements nécessaires à chacun de nos espaces.

A Limoges, dans la perspective du développement de partenariats locaux, l'opportunité d'un déménagement de l'atelier/magasin pourra être saisie.

A Saintes, le projet du Plateau est récent et doit se préciser en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs. De nombreuses opportunités vont s'offrir à nous et devront faire l'objet d'une analyse garantissant le respect de nos attentes et de l'équilibre économique global. Des sources de financement pourront être recherchées pour permettre notamment l'accueil de projets émergents ne disposant pas de ressources propres.

Ce modèle pourra être décliné sur d'autres sites, en fonction des besoins et des usages, en concertation avec les collectivités.

e. Responsabilité sociale et environnementale



En tant qu'entreprise, l'APMAC a pris conscience de sa responsabilité sociale et intègre les composantes sociétales et environnementales à ses activités.



Dans son fonctionnement au quotidien comme dans les projets à long terme, l'APMAC désire mettre en phase ses actions avec les préoccupations prenant en compte l'avenir de la planète et de la société. Pour assumer cet engagement, une grille de lecture devra permettre d'estimer l'opportunité de chaque investissement et l'impact de chaque opération. Des moyens complémentaires nécessaires à cette ambition pourront être identifiés et faire l'objet d'investigations spécifiques. Ce questionnement devra prendre en compte les évolutions sociétales et les réglementations en vigueur, en matière de conditions de travail, d'environnement, de relations avec ses adhérents, de droits de l'Homme et de développement local.

4. CONCLUSION

La rédaction de ce Projet Associatif, son élaboration en groupes de travail, sa discussion en Conseil d'Administration et sa validation en Assemblée Générale permettent à l'APMAC de se recentrer sur sa philosophie, d'interpeller ses adhérents sur la bonne santé et les ambitions de leur association et de se projeter sur les années à venir, en définissant le cadre de ses actions. Forte de son expérience, la structure a évolué en termes de compétences et de territoire. Un processus de progression raisonné et concerté doit permettre à l'APMAC de se renforcer, en cohérence avec les besoins de ses adhérents et avec l'appui de ses partenaires institutionnels présents et futurs.

Document validé par le Conseil d'Administration le 30 septembre 2021 et par l'Assemblée Générale 2022.